

Scolariser un élève allophone nouvellement arrivé (EANA)



Mon enfant est allophone (parle une autre langue que le français) et vient d'arriver en France, que faire ?

1- Regarder sur le tableau comparatif des systèmes scolaires les classes dans lesquelles mon enfant peut être inscrit

- [Document du CASNAV Lille - lien externe](#)

2- Mon enfant doit être scolarisé en école primaire

- Demander l'inscription à la mairie

3- Mon enfant doit être scolarisé au collège

- [Rechercher le collège de secteur - lien externe](#)
- Aller au collège de secteur pour signaler l'arrivée de l'élève.
- Le collège contacte ensuite le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants du Voyage). Un test de positionnement est effectué. Ce test de positionnement permet d'évaluer les compétences de l'élève en lecture, écriture dans sa langue, en mathématiques et en français.
- **Après le test de positionnement, voici ce que le CASNAV préconise :**
 - la classe dans laquelle votre enfant est inscrit
 - des cours de Français Langue de Scolarisation avec un enseignant dans le collège dans un autre collège en UPE2A (12h ou 6h de français). Votre enfant peut, si le collège de secteur et le collège de l'UPE2A sont proches, suivre les cours ordinaires dans le collège de secteur et suivre les cours de Français Langue de Scolarisation dans un autre collège.

Si votre enfant n'est jamais (ou très peu) allé à l'école, il peut être inscrit dans une classe spécifique pour les élèves non scolarisés antérieurement : UPE2A NSA

4- Mon enfant doit être scolarisé au lycée

- **Si mon enfant n'a pas de bulletin scolaire, prendre rendez-vous au CIO le plus proche :**
 - à Nantes: nantesevalscio@ac-nantes.fr , 02.40.12.82.59
 - à Saint Nazaire: cio.saint-nazaire@ac-nantes.fr , 02.40.22.04.85
 - à Châteaubriant: cio.chateaubriant@ac-nantes.fr , 02.40.81.14.09
- **Si mon enfant a des bulletins scolaires, demander une affectation à la Divel :**
 - affectlycees1@ac-nantes.fr

Antenne CDSNAV 44 :

Responsables départementaux

- Franck BOURREL, IEN 02 51 77 67 19, Franck.Bourrel@ac-nantes.fr / Second degré collège
- Nicolas BERTRAND, IENIO 02 51 81 68 12, Nicolas.Bertrand@ac-nantes.fr / Second degré lycée
- Anne HERLIN, IEN 02 51 81 74 10, Anne.Herlin@ac-nantes.fr / Premier degré

Coordination :

- Second degré : Nathalie Islahen : 02 51 81 69 34, casnav44.collegeslycees@ac-nantes.fr
- Premier degré : Franck Arrouet : 02 51 81 69 11, casnav44.ecoles@ac-nantes.fr

M.A.J. le 19/11/2020

Espace EANA pour les personnels de l'Éducation Nationale

- [ETNA - EANA](#)

À voir aussi

. [CASNAV Rectorat de Nantes](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Tél : 02 51 81 74 74